

## Paroles en l'air ?

### « La France n'a pas besoin de mafia, il y a l'État »

Qu'est-ce qu'au fond la République ? Une organisation politique digne de ce nom ? Une organisation politicienne a tendance mafieuse ou une bande de bras-cassés grand-guignolesques dangereusement irresponsables, comme l'ont montré les derniers présidents de la République ?

L'anecdote suivante interroge sur l'idée hypothétique d'une mafia républicaine. À la suite d'un important scandale de trafic de drogue ayant défrayé la chronique sur la Côte d'Azur, un ancien Ministre du général de Gaulle est interrogé à la radio par un journaliste. Celui-ci s'étonne, devant le Ministre retraité, que la mafia italienne, pourtant très proche de la France, ne se soit jamais implantée sur le territoire national. C'est vrai qu'elle n'apprécie pas trop le sol français, la mafia italienne ; elle s'en tient prudemment éloignée : probablement une question d'enracinement historique et de traditions funestes qui n'auraient pas cours en France. Quant à la *French-connection* ou plus généralement la mafia marseillaise — plus corse que marseillaise d'ailleurs — et quelques individualités locales, elle n'aura, en effet, jamais atteint le niveau structurel et organisationnel de cette immense pieuvre internationale qu'est l'« *honorable société* » à l'italienne... ou sicilienne ; une pieuvre géante que l'on pourrait situer à un niveau supérieur, bien au-dessus du simple banditisme local ou régional.

La réponse du Ministre fusa spontanée, comme un cri du cœur :

— La France n'a pas besoin de mafia, il y a l'État.

Pardon ?... Qu'est-ce à dire?... Précisez votre pensée, M. le Ministre. Vous en dites trop, ou pas assez !

Loin de me contenter d'y voir une simple boutade, je retins deux façons d'interpréter la sortie du Ministre : soit il voulait dire que l'État français avait les moyens de lutter contre la mafia en général, toutes spécialités confondues, et donc de l'empêcher d'étendre ses réseaux sur notre sol ; soit il suggérait que l'État français étant lui-même une mafia en soi, il n'y avait pas de place en France pour les organisations mafieuses concurrentes venues d'ailleurs.

C'est l'expression « pas besoin de » qui m'interpella ; elle ne répond pas objectivement à l'idée d'avoir la volonté politique de combattre le crime organisé, mais elle suggère l'idée autre que l'État français étant un nid de crotales, nous avons notre mafia à nous, Français, sous le nom générique de République ; du coup, en effet, pas besoin des mafias extérieures, sauf à établir des connexions ! Par contre, je ne me souviens absolument plus du Ministre dont il s'agit ni du contexte évoqué. Je ne vois que deux noms capables de tenir un tel propos : Pierre Mesmer, Premier Ministre et Ministre des Armées, ou Alain Peyrefitte, écrivain, qui tint divers portefeuilles, tous deux sous la Présidence de Gaulle. Je ne serais pas surpris que cette expression fût de Pierre Messmer, connu pour ne pas avoir sa langue dans la poche ; à cette époque, il y avait encore des gens de gouvernement capables d'exprimer leur libre franc-parler, comme lui-même, Alain Peyrefitte ou Alexandre Sanguinetti. Peu importe, j'en suis resté à la deuxième hypothèse ; je m'en suis tenu à l'idée bien affirmée que les crotales n'ont jamais cessé de se multiplier au cœur de la République Française, au point de s'infiltrer dans toutes les structures technobureaucratiques de l'État, et de prendre leurs aises en même temps que le contrôle du pays.

\*

### « La loi des suspects est la mère des lois de la République »

Je me souviens d'avoir lu, il n'y a pas si longtemps, cette parole attribuée à Jean-Jacques Régis Cambacérès, un des grands juristes de la Révolution française, recyclé par la suite

jurisconsulte de Napoléon, puis bombardé Deuxième Consul, duc de Parme, Archichancelier de l'Empire, disant ceci : « *La loi des suspects est la mère des lois de la République* ». Je n'ai pu trouver la source de cette parole, et ne puis donc affirmer que Cambacérès l'a réellement prononcée. Toutefois ayant été, en tant que juriste constitutionnaliste (il a également été à l'initiative du Code Civil napoléonien), celui qui a porté, avec un confrère, cette proposition de loi devant la Convention (en fait un décret), on peut en inférer logiquement qu'il en est l'auteur.

Pourquoi ces quelques mots m'ont-ils interpellé ? Parce qu'ils révèlent et résument dans leur concision l'essence même de la République Française, son ADN en tant que système foncièrement persécuteur et totalitaire. Les deux passages suivants extraits du décret révolutionnaire du 17 septembre 1793, titré : *Décret qui ordonne l'arrestation des Gens suspects*, donnent tout son sens à cette expression, et éclaire d'une lumière crue ce que la France et les Français vivent ou revivent actuellement : « — *Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie (le Roi) ou du fédéralisme (les Girondins), et ennemis de la liberté. — Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution.* »

Ne nous laissons pas abuser par les mots : étaient visés dans les faits tout autant le petit peuple que les religieux et les aristocrates les plus en vue ou les plus fortunés. Aucune pitié pour ceux qui pensaient mal et le faisaient savoir ; on estime — fourchette basse — que 500 000 français ont été emprisonnés pour malpensance sur tout le territoire à un moment ou à l'autre, sous la dictature jacobine, dans des conditions de promiscuité et d'insalubrité le plus souvent épouvantables. Ceux qui étaient estimés comme pouvant se révéler les plus dangereux pour le régime étaient promis à la guillotine, après jugement expéditif devant le Tribunal Révolutionnaire.

De nos jours, le politiquement correct peut être assimilé à la loi des suspects ; il est un sérieux encouragement à la délation, et l'on ne serait pas surpris qu'un jour cet encouragement figurât sur les billets de banque comme jadis sur les assignats. Le nombre de Français soupçonnés de malpensance, persécutés par le régime républicain, augmente de jours en jours ; les sanctions pénales ou arbitraires pleuvent à verse sur les Français patriotes et catholiques actuellement ; elles peuvent se traduire par la privation de vie sociale (emploi, salaire, etc.) et aller jusqu'à la fermeture des comptes bancaires voire l'emprisonnement : le cas de l'historien révisionniste Vincent Reynouard, entre autres...

La vraie question est de savoir à quel moment la République va nous montrer sans fard son vrai visage, le visage d'une machine infernale à broyer les peuples, telles les dictatures communistes (trotskisme, stalinisme, léninisme) et bientôt néocommunistes, voire à liquider physiquement les Français de souche qui n'accepterons jamais d'abdiquer leur foi catholique, de renier leur identité nationale, ni de se soumettre à toute forme de dictature totalitaire, quelle qu'elle soit, d'où qu'elle vienne.

Si un personnage comme Cambacérès a pu évoluer en toute quiétude jusqu'aux plus hautes marches de l'Empire, il est un autre recyclé de la Révolution, Fouché, l'ex-prêtre ou quasi prêtre oratorien, professeur de sciences, qui se distinguera comme l'un des plus froids tueurs de la Révolution française (les Lyonnais se souviennent de lui), puis deviendra le grand flic de Napoléon et sera élevé au titre de Comte d'Empire, duc d'Otrante. Remarquons que si ces deux personnages ont piétiné sans états d'âme les appareils de la monarchie (Cambacérès n'a pas voté la mort du Roi Louis XVI, mais il a validé son exécution), ils n'ont eu aucune pudeur à revêtir les appareils de l'Empire et à s'attribuer les privilèges qui vont avec. C'est ce qu'on pourrait appeler la logique révolutionnaire : la Révolution mène à tout, à condition d'en sortir... vivant ! (11, 2023) – Forcefrancaise.com

---